Image not found or type unknown

Installation compteur dans garage

Par **blacksabbath**, le **11/02/2018** à **22:06**

Bonjour à toutes et à tous,
je possède deux garage fermés au premier sous-sol d'une copropriété. J'ai les ai acheté en 2012 en VEFA.
A ce jour, je souhaiterais souscrire un petit abonnement d'électricité pour pouvoir y installer 2 prises et des lumières.
Dans le cas où le syndic me donnerait son accord, dois je faire intervenir un consuel pour cette si petite installation ?
Je vous remercie par avance.

Par **youris**, le **12/02/2018** à **09:29**

bonjour,
le consuel est obligatoire pour obtenir la mise en service d'une installation nouvelle.
" Les dispositions du Décret n° 72-1120 du 14 Décembre 1972, modifié par le décret n°2001-222 du 6 Mars 2001 (J.O du 13 Mars 2001) et par le décret n°2010-301 du 22 mars 2010 (J.O. du 23 mars 2010), relatives aux attestations de la conformité des installations électriques, sont applicables :

- A toute nouvelle installation électrique à caractère définitif raccordée au réseau public de distribution d'électricité
.....".

le compteur sera sans doute installé dans la gaine technique électricité et vous devrez faire votre affaire de la liaison compteur-garage.

salutations

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés